
Adresse de la société populaire de Moustiers (Basses-Alpes) qui demande un décret qui défende de tuer les agneaux et les veaux et témoigne de l'esprit républicain de la commune, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Moustiers (Basses-Alpes) qui demande un décret qui défende de tuer les agneaux et les veaux et témoigne de l'esprit républicain de la commune, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28710_t1_0530_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

armé et équipé par ce district; les biens nationaux se vendent avec le plus grand succès; différents objets estimés 378,020 liv. 8 s., ont produit 795,375 liv. (Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

27

La Société populaire de Moustiers, département des Basses-Alpes, demande un décret qui défende de tuer des agneaux et des veaux, et qui ordonne un carême civique de plusieurs mois; des Républicains, dit-elle, doivent aimer les privations. Elle annonce que sa ci-devant église est érigée en temple de la Raison: toutes les dépouilles du fanatisme sont allées grossir le trésor national.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité d'agriculture (2).

[Moustiers, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Des législateurs philosophes qui ont proclamé les droits de l'homme, ne pouvaient pas manquer de détruire tout ce qui est contraire aux vues bienfaisantes de la nature. Avec tous les républicains, nous avons applaudi au décret qui abolit l'esclavage. La soif des richesses et l'amour du despotisme avaient dégradé l'homme. Vous l'avez rendu à sa dignité première. Il est doux pour vous, bienfaiteurs de l'humanité, de voir les lumières de la raison, se propager et dissiper les ténèbres des préjugés. A deux cents lieues de vous, nous ressentons l'heureuse influence de vos principes. Tous nos prêtres ont abdicqué et à leur exemple tous ceux du canton. La ci-devant paroisse a été érigée en temple de la Raison, et l'argenterie du culte destinée à la monnaie, et dont la commune avait envoyé quatre-vingt-deux marcs au district, il y a deux ans. Le peuple a vu tout cela d'un œil philosophique, parce qu'il a appris depuis la révolution, qu'un citoyen se doit entièrement à la société civile.

Continuez, Législateurs, vos heureux et pénibles travaux. Un objet essentiel n'a pas échappé à votre sagesse. La pénurie des bêtes à laine et de labour, devient tous les jours plus effrayante, surtout dans ce département, qui est uniquement agricole. Défendez, le plus tôt possible, par décret, de tuer des agneaux et des veaux.

Des républicains doivent aimer les privations qui concourent au bien public. Ordonnez un carême politique de plusieurs mois. La présence des chiens nous retrace encore l'idée des grands qui étaient le fléau de l'humanité; car ils étaient destinés aux plaisirs des ci-devant, et ils faisaient partie de leur luxe insolent. Ils consomment encore aujourd'hui la subsistance des hommes. Décrétez de les détruire, en ne réserver

(1) P.V., XXXVI, 271. Bⁱⁿ, 15 flor (2^e suppl.); M.U., XXXIX, 204; J. Sablier, n^o 1292; J. Fr., n^o 585.

(2) P.V., XXXVI, 271. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(3) F 10 285.

vant que ceux qui sont nécessaires à la garde des troupes et du trésor public.»

Les membres du C. de correspondance,
JAUFFRET, ESCUDIER, FRION, CHAUDON.

28

La Société populaire de Toulouse se plaint de la calomnie dont elle est l'objet; elle proteste de la pureté de ses principes, et de se rendre dans tous les temps digne de la confiance de la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Toulouse, s.d. II] (2).

« Représentans du peuple,

Quand la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, il semble que la calomnie devrait cacher sa tête hydeuse; elle ose cependant menacer encore le patriotisme et l'innocence; des malveillans ont cherché à nous perdre dans votre opinion.

Citoyens législateurs, forts de nos principes, forts du bien que nous avons voulu faire, de celui que nous avons fait peut-être, forts du désir de travailler plus que jamais pour la République, nous répondrons aux malveillans, nous confondrons les calomnieux par une conduite républicaine, sage et révolutionnaire, nous répondrons à ceux qui nous ont accusés de vouloir propager l'athéisme, de vouloir influencer les opinions, nous leur répondrons en éclairant nos frères, en imprimant dans tous les cœurs les grands principes proclamés par nos représentants, en renversant l'immoralité et l'extravagance pour y substituer une vraie morale fondée sur la raison et la justice.

Représentans du peuple, vous avez déclaré que la Société populaire de Toulouse avait bien mérité de la patrie, elle jure aujourd'hui de poursuivre la calomnie et l'intrigue, elle jure de s'anéantir plutôt que de démeriter votre confiance, celle des vrais républicains, plutôt que de cesser un instant de défendre avec zèle, avec la chaleur du patriotisme la cause de la liberté, de l'égalité, de la République une et indivisible.»

ROME (présid.), MILHOU (secrét.),
BELECCOUR fils (secrét.).

[Profession de foi de la Sté popul. des Amis de de la Liberté et de l'Egalité séante à Toulouse; 5 flor II.]

« Patriotes de la République,

Il est bien glorieux sans doute qu'il faille que nos ennemis, pour dire du mal de nous, aient recours au mensonge. Nous ne répondrons point à la calomnie; nous ne savons que la confondre, que l'anéantir. Que nos détracteurs ne pensent pas que c'est pour détruire leurs diffamations que nous travaillons, ce serait leur donner une consistance qu'ils n'auront jamais aux yeux

(1) P.V., XXXVI, 271. Bⁱⁿ, 13 flor.

(2) C 303, pl. 1109, p. 7.